

## STAGES D'IMMERSION en MILIEU ANIMALIER (SIMA)

### VETE2057-1 (Initiation à la zootechnie, partim)

À réaliser en 1ère et/ou 2ème année du grade de Bachelier en Médecine vétérinaire (BMV)

#### Objectifs

Les étudiant·e·s en Médecine vétérinaire sont issu·e·s d'une société dans laquelle la connaissance des animaux domestiques n'a fait que diminuer, parallèlement à la réduction très importante du nombre d'éleveur·se·s professionnel·le·s, au confinement des animaux d'élevage, à la multiplication d'informations caricaturales et anthropomorphiques concernant l'animal et délivrées par les médias, ...

Les étudiant·e·s en Médecine vétérinaire sont issu·e·s d'une société qui s'est progressivement mais nettement détachée du cycle naturel de la vie et de la mort. Le lien causal et indispensable entre l'élevage d'animaux, leur éventuelle mise à mort, et la consommation de produits d'origine animale n'a jamais été aussi ténu.

Or, tout·e futur·e vétérinaire se doit d'être en contact intime avec un milieu animalier et d'être confronté·e à ses contraintes et ses implications, notamment en matière de respect de la vie mais aussi d'appréhension de la mort.

Afin de se préparer à sa vie future au contact des animaux mais aussi de tester ses motivations à travailler dans de telles conditions, l'étudiant·e en médecine vétérinaire doit donc le plus rapidement possible se trouver immergé·e dans un milieu où iel devra non seulement observer des animaux domestiques, mais aussi les approcher, les toucher, tester leurs réactions pour mieux les comprendre, ...

Afin de se rendre compte des contraintes liées à l'hébergement d'animaux, l'étudiant·e sera invité·e à "mettre la main à la pâte". Iel sera ainsi amené·e à participer aux activités de la structure d'accueil, organisées en relation avec les animaux : déplacement, nettoyage, entretien, nourrissage, ...

Il est important de souligner que les étudiant·e·s concerné·e·s réaliseront ces stages en début de cursus, et qu'il n'est donc nullement question pour eux de réaliser des actes vétérinaires.

#### Structures d'accueil

Afin de rencontrer au mieux les objectifs proposés, il est nécessaire d'éviter que les stages se fassent dans des structures trop réduites, voire chez un particulier détenant quelques animaux dans des conditions peu représentatives d'un milieu animalier.

Tout·e étudiant·e vétérinaire doit être familiarisé·e avec les espèces domestiques les plus courantes, même s'iel cultive par exemple une passion pour une espèce exotique particulière.

Les stratégies d'élevage ou d'hébergement sont différentes selon qu'il s'agisse d'animaux de compagnie ou d'animaux de production.

Par "milieu animalier", il faut entendre les élevages, refuges ou pensions pour animaux domestiques.

Le nombre minimum d'animaux détenus, présents au moment du stage : 10 adultes/espèce ·50

pour les volailles et lapins). Ce nombre sera multiplié par le nombre d'étudiant·e·s présent·e·s en même temps dans l'infrastructure d'accueil, le cas échéant.

#### Espèces animales :

- Stage 1 : Animaux de compagnie : chiens et/ou chats (établissements agréés selon A.R. du 27/04/2007, **avec n° d'agrément ou équivalent étranger**, comme le n° SIRET en France).
- Stage 2 : Animaux de production : bovins et/ou porcs, moutons, chèvres, lapins, volailles, dans un élevage disposant d'un numéro d'identification officiel (n° d'exploitation, de troupeau, SANITEL ou équivalent, comme le n° SIRET en France)

#### Calendrier

Les stages doivent se réaliser le plus tôt possible dans le cursus, conformément aux objectifs proposés.

L'étudiant·e doit effectuer deux stages d'une semaine chacun (5 jours minimum) pendant les périodes de vacances scolaires. Les stages sont comptabilisés dans les activités obligatoires de l'UE VETE20571-1 Initiation à la zootechnie, partim SIMA, au programme de la 2<sup>ème</sup> année de BMV. Ils peuvent aussi être réalisés de manière anticipée en 1<sup>ère</sup> BMV (dès que l'étudiant·e est régulièrement inscrit·e à l'ULiège).

#### Modalités pratiques

1. Une lettre-type de présentation du SIMA est à la disposition de l'étudiant·e, pour informer le responsable de la structure d'accueil.
2. Les informations propres, relatives **au SIMA**, doivent **être encodées** par l'étudiant·e à l'adresse suivante: [https://www.fmv.uliege.be/cms/c\\_4751137/fr/fmv-stages-d-immersion-en-milieu-animalier-sima](https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4751137/fr/fmv-stages-d-immersion-en-milieu-animalier-sima). **L'étudiant·e attendra l'accord du responsable académique avant d'effectuer toute démarche officielle.**
3. Après accord du responsable académique, un contrat décrivant les engagements du·de la responsable de la structure d'accueil et ceux de l'étudiant·e devra être signé par les deux parties et remis à la responsable administrative avant l'accomplissement du SIMA.
4. Une attestation de présence active, signée par le·la responsable de la structure d'accueil, devra sanctionner l'accomplissement du SIMA et **être remise** par l'étudiant·e à la responsable administrative **au plus tard une semaine avant la délibération concernée.**

#### Personnes de contact

Responsable  
académique

Marc Vandenheede

[marc.vandenheede@uliege.be](mailto:marc.vandenheede@uliege.be)

Responsable  
administrative

Emilie Jacob

[emilie.jacob@uliege.be](mailto:emilie.jacob@uliege.be)